



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Présidence Mme Marielle Bartolucci

La présidente ouvre la séance à 20h04.

Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement n'est pas archivé. Il est effacé après l'approbation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 61 membres que compte le Conseil, 43 sont présents, 11 sont excusés et 6 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Nicole Cattano – Elle nous informe qu'un camp de jour (centre aéré) aura à nouveau lieu en 2025. Celui-ci se déroulera du 20 au 24 octobre 2025 et sera, une fois de plus, organisé par « Ma Jeunesse Suisse Romande ».

M. Nicola Cassetta – Les travaux du préavis n° 5-2024, concernant la conduite d'eau potable entre le quartier des Chênes au Sansy et Sansy à la route de Sullens, débuteront fin février et dureront entre 10 et 12 semaines.

Concernant la déchèterie intercommunale, il y a de grands contrôles à cause de vols qui ont lieu tous les soirs et des caméras ont été installées pour la surveillance le soir.

M. Frédéric Strittmatter – Une matinée de sensibilisation à la prévention routière, en collaboration avec la PolOuest, est en cours d'organisation pour les parents et les enfants. Cet événement se déroulera le 10 mai 2025. Les informations nécessaires pour l'inscription seront transmises prochainement. Le corps enseignant sera également informé et pourra y participer. Il recommande vivement à tous de participer à cet événement.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

PROTECTION CIVILE

M. Pierre David : aucune nouvelle information depuis la dernière séance en décembre 2024. Les prochaines séances auront lieu en mars et avril 2025.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle nous informe que nous avons reçu avec les documents pour cette séance l'attestation pour la réception des documents relatifs aux séances du Conseil général en version électronique ou papier. Ceux qui l'ont déjà complétée peuvent nous la rendre directement. Pour les autres, elle demande de bien vouloir la compléter et la renvoyer par email à Mme Cochard.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à La majorité – moins 1 abstention.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Modifications à apporter au procès-verbal du 12 décembre 2024 :

Mme Vreni Boss mentionne une erreur à la page 4, point 8, ce n'est pas « nom mais nombre » dans la phrase « Mme Verni Boss demande si la Municipalité connaît le **nombre** des entreprises qui... »

Mme Nadia Barbey prend la parole. Etant absente lors de la dernière séance et en lisant le procès-verbal, à la page 4, point 8, concernant le tram, n'a pas bien compris le sens de la phrase suivante : « Dans le giratoire il y aura un bypass qui permettra à certains mouvements d'éviter le giratoire afin d'augmenter la capacité dudit giratoire ».

Elle mentionne aussi une erreur à la page 5, point 9, ce n'est pas « CHF 15'488.00 » et il faut corriger la phrase « Mme Sylvie Faessler intervient pour annoncer que le compte a été splitté, que c'est CHF 15'488.00 dont CHF 800.00 pour le stand de tir et CHF **14'688.00** pour le centre sportif ».

M. Georges Cherix donne réponse concernant le bypass du giratoire de Croix-du-Péage : le trafic sera modifié en venant de Crissier pour aller sur la route de Sullens sans passer par le giratoire.

La parole n'est plus demandée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est accepté tel que modifié moins 2 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

Assermentation : Aucune assermentation

Démission M. Strub Bruno

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2025 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 2'950 000.00 POUR LA RENOVATION DE LA MAISON DE COMMUNE ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ANCIENNE LAITERIE

Mme la Présidente – Passe la parole à la Municipalité.

M. George Cherix – Demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar, rapporteur de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière qui propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Christian Baur dit que les habitants de Villars-Ste-Croix sont riches. Nous allons voter pour environ CHF 3 000 000.00, nous avons voté pour presque CHF 1 000 000.00 en 2022, également, récemment CHF 600 000.00 pour l'eau, demain ce sera pour le cimetière à nouveau, le bâtiment administratif, le bâtiment de service certainement et pour finir le tram pour CHF 600 000.00. Vu le budget, il propose de déposer un amendement relatif à ce préavis.

Mme la Présidente lit l'amendement annexé. Elle propose de continuer la discussion et fera voter l'amendement en fin de discussion. Elle demande qui désire la parole.

M. André Favez souhaite simplement évoquer la question de la somme des oppositions. La Municipalité aurait dû s'approcher du voisinage, comme cela avait été demandé lors de la première présentation par un conseiller et la Municipalité avait répondu que « cela serait fait en temps voulu ». Cette démarche n'a été effectuée qu'après la mise à l'enquête, et seulement après qu'il y a eu recours auprès du tribunal. Il estime qu'un gain de temps et d'argent aurait été possible si cela avait été entrepris en amont. De plus, depuis le 5 février 2024, un accord a été trouvé, mais rien n'a évolué depuis.

M. Georges Cherix – Le contact et les discussions ont eu lieu, mais nous n'avons jamais eu la possibilité d'avoir une ouverture pour maintenir le bâtiment tel qu'il avait été mis à l'enquête.

M. André Favez – Justement avant de faire des plans en mettant les avant-toits sur la propriété voisine, il est préférable de contacter le voisinage pour peut-être trouver une ouverture. Une ouverture a été trouvée le 5 février 2024.

M. Georges Cherix – Vous dites que depuis le 5 février rien a évolué alors que nous avons signé des conventions entre vous et l'avocat, cela fait peut-être depuis août-septembre que rien ne s'est passé.

M. André Favez souligne que trois rendez-vous avec l'avocat ont été reportés par la Municipalité et se demande ce qui a été communiqué à la commission concernant les frais.

M. Georges Cherix confirme qu'il a bien été indiqué à la commission qu'il y avait des frais liés à l'avocat et aux plans pour un montant de CHF 59'000.00. Toutefois, il précise que pour parvenir à une solution, il faut être deux à vouloir s'entendre.

M. André Favez revient sur le fait qu'il aurait fallu approcher le voisinage dès le départ, surtout en présence de dérogations et d'autres éléments qui semblaient poser problème.

Mme Margarete Poget pose une question : des modifications ont été apportées au projet suite aux oppositions. De quels changements s'agit-il précisément ? avons-nous le droit de savoir quelles modifications ont été apportées ?

M. George Cherix – Le principal changement concerne la laiterie, dont le toit a été modifié à la demande de M. Favez pour que le toit ait une autre forme et éviter une vue sur son terrain. Le toit a été prolongé jusqu'à la limite avec un toit de 20 cm dans un bout et de l'autre côté en limite.

M. André Favez mentionne qu'il y a encore 80 cm du toit sur son terrain mais cela a été convenu.

M. Georges Cherix continue en expliquant qu'au départ, il était prévu un toit cassé et maintenant il y aura un toit unique. M. Favez s'était opposé à la création de sous-sols destinés aux locaux techniques, indispensables pour le chauffage des bâtiments. Sans ces installations, l'administration ne pourrait pas être chauffée.

M. Pascal Muller a aussi une remarque à faire sur les travaux qui n'avaient pas été prévus, la commission a été aussi surprise sur pratiquement le doublement du budget par rapport au préavis de 2022. Elle a eu des réponses, certes, mais la commission s'est demandée pourquoi cela n'a pas été anticipé, en tout cas pour le local technique. Il demande à M. Gomes une explication.

M. Gomes remercie la Présidente de lui donner la parole. Il tient à souligner, qu'aujourd'hui, un projet de cette envergure s'étale sur une durée très longue, qu'il s'agisse de ce bâtiment ou d'un autre, surtout lorsqu'il est destiné à un usage collectif.

Dès le départ, des objectifs sont fixés : ils doivent être simples, définis et budgétisés. Mais au fil du temps, d'autres éléments viennent s'ajouter. Par exemple, nous avions imaginé initialement que les archives et les locaux de service resteraient dans le collège. Mais avec le déménagement de l'administration, il semblait logique de transférer également ces équipements.

De plus, nous avons souhaité remplacer le chauffage traditionnel par une pompe à chaleur géothermique capable d'alimenter à la fois la maison communale et le futur bâtiment. Une telle installation nécessite des infrastructures conséquentes : grandes chaufferies, boilers, réservoirs, et autres. Or, il était exclu de creuser sous l'ancienne maison communale. Nous avons donc opté pour un nouveau bâtiment.

Tous ces éléments mis ensemble ont entraîné une réévaluation de la complexité du projet. Initialement, nous avions cherché à réduire les dépenses, notamment en renonçant à un sous-sol. Mais ensuite, il a fallu revoir nos choix pour répondre aux besoins réels.

Ce projet a évolué en trois grandes phases dans l'estimation des coûts :

1. La maison communale : la remise en état du bâtiment implique plusieurs interventions essentielles. Tout d'abord, il est nécessaire de remplacer les éléments endommagés, notamment les parties brûlées ou abîmées. Toutefois, il n'est pas possible de se limiter à ces réparations si l'administration doit occuper le bâtiment.

Des percements ont été réalisés dans les sols et les murs à plusieurs endroits. Il est apparu que nous ne pouvions pas laisser ces structures en l'état. Ainsi, il a été conclu d'enlever l'ensemble du sol et de creuser sur environ 80 cm afin de constituer un dallage conforme aux exigences. En outre, plus de la moitié des dalles et du plancher en bois ont été détruits par l'incendie. Comme il faut assurer une isolation phonique du bâtiment, il a été conclu que tout devait être démonté.

La charpente a été inspectée avec des ingénieurs, elle a révélé des dégradations bien plus importantes que prévues. Alors que nous pensions ne pas devoir y toucher, il s'avère finalement nécessaire de la démonter entièrement. Il faut enlever l'amiante, déposer des tuiles. En somme, le bâtiment doit être vidé et reconstruit à l'intérieur. Ce sont des dépassements qui n'étaient absolument pas prévus au départ.

2. L'ancienne laiterie a suivi la même évolution suite à l'expertise. Il était impossible de la retaper au vu de son état et nous ne pouvions rien en faire. Cependant, si elle était détruite et reconstruite, nous pouvions gagner de la place car les murs seraient moins épais. Ça ne valait pas la peine de dépenser autant d'argent pour cela et il a été décidé que ce bâtiment serait à l'usage de la salle du conseil et de la salle de réunion pour la population.

3. Il faut que chaque bâtiment conserve son usage propre. Le collège pour l'enseignement, le bâtiment communal et l'ancienne laiterie pour l'administration.

Ainsi, il y a eu trois grandes phases de transformation de projet pour des choses qui au début n'étaient pas des objectifs. Aujourd'hui, nous avons un bâtiment à moitié brûlé, un autre à moitié détruit. J'espère que vous allez accorder ce crédit et, une fois ces travaux terminés, vous disposerez de bâtiments à l'image de Villars-Ste-Croix.

Pour conclure, il est difficile d'estimer un coût précis dès le début, car les objectifs évoluent inévitablement au fil du temps.

Mme Margarete Poget demande de combien de pièces sera l'appartement ? Il lui est répondu qu'il n'y aura pas d'appartement dans le bâtiment.

M. Alan Turra a deux questions : 1. étant donné qu'il y a une partie qui a pris feu, est-ce qu'il y a une partie qui est couverte par les assurances ?

2. il n'a pas la moindre idée de ce que représentent 3 millions de budget au niveau des impôts ? Est-ce qu'il y aurait une augmentation d'impôt par rapport à un crédit de 3 millions ?

M. Georges Cherix – Nous allons faire un emprunt. Actuellement, les emprunts sur 20 ans sont à un taux de 1,40 %. L'amortissement se fera sur 30 ans. Pour un montant de 3 millions, cela représente environ CHF 100 000.00 francs par an, auxquels s'ajouteront environ CHF 30 000.00 d'intérêts, soit un total d'environ CHF 130 000.00 annuels. Ce montant sera reconduit chaque année, aux alentours de CHF 130 000.00 – CHF 140 000.00 sur un budget de 4 millions.

M. Alan Turra pose une nouvelle question : depuis le 1er janvier 2025, il est possible de faire ce qui s'appelle des RCP virtuels. J'ai vu qu'il y avait des panneaux solaires qui sont prévus sur le toit. RCP c'est un regroupement à la consommation propre, c'est-à-dire qu'avec des panneaux solaires sur un toit on va pouvoir alimenter d'autres bâtiments qui sont pris sur le même transformateur. Ce n'est pas sur la même introduction. Il pourrait être avantageux de se pencher sur ce genre de projet.

M. Georges Cherix pense que la surface utilisée n'est pas suffisante. Pour nos propres besoins peut-être mais pas pour revendre.

M. Alan Turra répond que si c'est, par exemple, pour alimenter ce bâtiment-là, ça reste dans les besoins internes.

M. Georges Cherix répond qu'il ne connaît pas le processus pour faire ce genre de choses maintenant mais que l'on va regarder.

M. Alan Turra propose ses services et reste à disposition si intérêt.

M. Georges Cherix demande de combien est la surface ? La surface est d'environ 50 mètres.

M. Gomes – Concernant ce genre de panneaux photovoltaïques, effectivement, nous disposons d'une certaine surface et les panneaux photovoltaïques, en somme, produisent de l'énergie lorsque nous n'en avons pas besoin, quand il y fait beau et qu'il y a du soleil. Cette énergie est accumulée pour le moment où nous en aurons besoin. C'est pourquoi nous avons prévu une liaison avec la Maison de Commune. On se pose la question de mettre ultérieurement un accumulateur car on peut le faire en tout temps. En somme, de pouvoir accumuler l'énergie, comme on le fait aujourd'hui, dans un bâtiment pour pouvoir la restituer. Pour le moment, nous avons prévu les surfaces qui sont nécessaires pour les besoins de la Commune et de ces bâtiments.

M. Eric Jan – Juste une remarque, je dirais que cette somme qui est évoquée pour les oppositions, pour ne pas la regretter, c'est le prix de la démocratie. Ensuite, M. Favez a dit quelque chose de tout à fait juste. Je pense que si l'on contacte les personnes directement concernées avant de mettre à l'enquête, on peut éviter les oppositions, orienter le projet et faire des économies.

M. Silvio Lo Niglio – Serait-il possible de rappeler, suite au dépôt de cet amendement, l'enjeu ? C'est-à-dire qu'on va être appelés à voter, mais si l'amendement passe, quelles seraient les implications et les impacts ?

M. Georges Cherix – Le problème, si l'amendement passait, on ne pourrait pas mettre à disposition cette partie du collège, puisqu'il faut le transformer si on veut mettre des classes. Donc, si on n'a pas le bâtiment de la laiterie avec dessus la salle du conseil, et qu'on n'a pas les sous-sols où se trouveraient les locaux techniques, le chauffage du bâtiment principal ne serait pas réalisable. On ne saurait pas comment faire, cela est sûr. Il faudrait peut-être mettre une pompe à chaleur dans le bâtiment communal actuel et envoyer de l'énergie dans la Maison de Commune, cela dans un délai relativement court alors que l'on a plus ou moins prévu de le faire mais dans un futur. Cela veut dire que ça accélérerait d'autres dépenses ailleurs. Le problème, c'est qu'il est clair, si on ne fait pas la maison, la laiterie, la partie laiterie, cela va donner de nouveau des études, des problèmes, des pertes de temps et tout. Et la difficulté, c'est qu'on ne pourra pas déménager parce qu'on ne pourra pas utiliser les locaux. Donc, c'est peut-être de nouveau six mois, une année de perdus, parce qu'il faut tout recommencer. Et puis, on met quoi à la place ? M. Baur, qu'est-ce que vous mettriez à la place de la laiterie d'aujourd'hui ? Vous la transformeriez comment ? Vous la laisseriez dans l'état ?

M. Christian Baur - Il faudrait construire quelque chose qui va rapporter à la Commune. Cela s'appelle des loyers.

M. Georges Cherix - On ne peut pas, parce que c'est une zone d'utilité publique et on ne peut pas faire d'appartements.

Mme Nicole Cattano amène deux points : tout d'abord, il faut se rappeler que le point de départ de ce projet, d'utiliser la Maison de Commune et la laiterie pour l'administration et le Conseil général, était de bien séparer l'école du public. Et ça, c'est la pandémie de Covid qui nous a montré que c'était une cohabitation qui n'était pas idéale. Deuxièmement, elle aimerait aussi nous informer qu'une commune a quand même la responsabilité de préserver son patrimoine. Préserver son patrimoine veut dire forcément faire des transformations, des modifications, des travaux. Même si l'on décidait de ne rien changer dans la configuration actuelle, la Maison de Commune devrait forcément être refaite. La laiterie devrait être totalement transformée parce qu'elle est dangereuse. De plus, ce bâtiment-là, au niveau énergétique n'est pas du tout conforme. Nous sommes en train de faire une étude, un CECB+, et nous aurons bientôt les résultats. Donc, dans tous les cas, nous devrons faire des modifications et il faudra forcément dépenser de l'argent, pour ces trois bâtiments.

M. André Favez - Dans un premier temps, j'avais discuté pour que la salle du conseil soit faite au rez-de-chaussée. Parce que pour quatre fois par année que l'on a le Conseil, la Commune aura encore à disposition pour quelques autres assemblées. A la limite, les archives seraient peut-être mieux à l'étage avec toutes ces inondations que l'on voit et avec les égouts qui peuvent remonter.

Mme Nicole Cattano - Je voudrais juste répondre que, effectivement, le Conseil général, c'est entre 4 et 5 fois par année. Mais actuellement, cette salle du Conseil général est quand même régulièrement utilisée pour les associations intercommunales dont fait partie Villars-Ste-Croix et les votations. Elle est utilisée un peu près chaque semaine.

M. André Favez - On peut programmer un autre jour que le jeudi du Conseil, on aurait la même salle.

Mme Anne-Sophie Pastoris - Si les travaux ne se font pas, ça met en péril certaines classes. Ici, à Villars-Ste-Croix, on est d'accord, on perd des classes ?

Mme Nicole Cattano répond qu'il n'y a pas de possibilité de s'agrandir. Mme Anne-Sophie Pastoris, nous dit que les containers vont disparaître. M. André Favez répond que la salle supplémentaire n'est pas nécessaire, il n'y a besoin que d'une salle de Conseil.

Mme La présidente interrompt la discussion et propose d'écouter la Municipalité.

Mme Nicole Cattano s'adresse à M. Favez : je m'excuse de vous contredire, mais absolument pas. Jusqu'à présent, jusqu'à l'année passée, on avait besoin de 4 salles de classe pour les niveaux 1P à 6P. Cependant, la direction des écoles a décidé de séparer les classes de 3P et 4P, ce qui a porté le besoin à cinq salles pour accueillir tous nos élèves jusqu'à la 6P. Actuellement, il nous manque une salle, raison pour laquelle nous avons dû installer un Portakabin.

M. André Favez - Le fait que vous fassiez une salle n'a rien à voir avec les classes. La salle qui se ferait dans la laiterie au rez-de-chaussée suffirait pour les assemblées intercommunales et le conseil. La salle supplémentaire à l'étage n'est donc pas une nécessité, et je l'ai toujours dit dès le départ. Cela n'a rien à voir avec les classes. Oui, les classes il faut les faire. Du reste à l'époque, quand le collège a été construit, elles étaient prévues en rallongement du bâtiment, maintenant il est prévu de rehausser en dessus de la salle de gym du Conseil. C'est égal.

M. Nicola Cassetta - M. Favez, on est en train de revenir sur quelque chose qu'on a discuté pendant des heures et où on s'est déjà mis d'accord.

Mme Nadia Barbe - Les discussions me font penser à un problème qui avait déjà été abordé quand il a été question justement de faire des rehaussements ici pour pouvoir faire la nouvelle classe. C'est le problème d'anticipation. Aujourd'hui, on se retrouve trois ans plus tard par rapport au premier préavis qu'on avait voté. On vient nous dire, ça va coûter plus cher et puis ça va coûter encore plus cher parce qu'il y a des choses qui n'ont pas été anticipées. Certaines ne pouvait pas l'être, d'autre un peu plus je l'entends. Dans cette idée, dans cette optique d'anticipation, j'ai entendu l'exemple des archives. J'ai un vague souvenir que la Commune avait comme projet de numériser ses archives. On aurait un gain de place qui me semble quand même assez conséquent pour un coût qui serait probablement inférieur à celui de créer un étage supplémentaire ou une salle supplémentaire. C'est évident que dans cette assemblée il y a ceux qui sont ici parce qu'il y a besoin de classes supplémentaires et finalement ceux qui ne se sentent pas forcément concernés mais qui n'ont pas envie non plus que les coûts prennent l'ascenseur de manière démesurée. J'entends M. Baur qui dit qu'on n'arrête pas de voter des préavis extrêmement onéreux et on sait qu'il y en a d'autres qui vont arriver et aujourd'hui on nous demande d'ouvrir les cordons la bourse à

la hauteur de plus de 3 millions, c'est beaucoup. Je n'ai pas vraiment de question, j'aimerai faire entendre la problématique qui me semble être basique et qui perdure depuis des années, et je crains

que cela continue : c'est le manque d'anticipation. Il y a un manque d'anticipation quand la Municipalité ne prend pas le temps d'aller voir les riverains avant de mettre à l'enquête, c'est aussi quelque chose qui a été discuté pour le projet de rehaussement ici pour les salles de classes. J'entends finalement que c'est aussi ce qui s'est passé pour les travaux de la laiterie. Ça ne va pas tout résoudre mais il y aurait effectivement moyen de gagner du temps et de l'argent.

M. George Cherix – La présentation à la population avant la mise à l'enquête a été faite. Il aurait pu déjà dire non à ce moment-là.

M. André Favez – Je m'excuse, à la première présentation qui a eu lieu ici, il nous a été dit qu'il se faisait une salle à l'étage, j'ai dit oui mais le bâtiment va changer, on doit garder le gabarit. On m'a dit que la sablière monterait de 30 cm, ce qui n'était pas du tout le cas, c'était plus de 2 m de remontée, Je l'ai dit à la présentation dans un conseil.

M. Georges Cherix – C'est pour cette raison qu'on vous a suivi et qu'on l'a redescendue.

M. André Favez – Oui, mais une fois que j'ai fait mon dépôt au tribunal cantonal, avant on ne m'a pas écouté.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la discussion pour passer au vote.

Mme la Présidente passe au vote de l'amendement déposé par M. Baur en début de discussion.

Décision du vote

L'amendement est refusé avec 33 avis contraire moins 6 abstentions.

Mme la Présidente passe au vote du préavis N° 1/2025

Décision du vote

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'950 000.00 TTC pour la rénovation de la Maison de commune et la reconstruction de l'ancienne laiterie,
2. De financer ce montant par un emprunt auprès d'un établissement bancaire et fractionné selon les besoins du moment,
3. De prévoir un amortissement budgétaire de CHF 2'950 000.00 par le compte 352.331,
4. De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Le préavis N° 01/2025 est accepté tel que présenté par la Municipalité, à la majorité – moins 2 avis contraires et 7 abstentions.

9. POSTULAT/MOTION

La commission de gestion et des finances dépose un postulat. M. Michel Artar donne lecture du postulat annexé.

Le postulat est-il recevable ?

Mme la Présidente passe au vote.

Décision du vote

La recevabilité du postulat est acceptée à la majorité moins 3 absences.

Mme la Présidente ouvre la discussion. Personne ne demande la parole.

Mme la Présidente clôture la discussion pour passer au vote :

Est-ce que le Conseil accepte de prendre en compte ce postulat ?

Décision du vote

Le postulat est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Il sera transmis à la Municipalité pour rapport.

M. Georges Cherix informe qu'un plan d'investissement est prêt et pourrait être présenté lors de la prochaine séance du Conseil ou avant si la commission le désire.

10. DIVERS

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Pierre David a vu sur le site internet une coupure d'eau prochainement et demande qu'une communication soit faite concernant la coupure d'eau.

M. Nicola Cassetta répond qu'il y aura une coupure d'eau pour le remplacement d'une vanne, un tout-ménage va être envoyé prochainement pour avertir la population.

Mme Margarete Poget a une question concernant le règlement dans le village. Imaginons que j'ai un chien, je ne le veux pas dans la maison et je le laisse dans le jardin. Dès que quelqu'un passe, il court et aboie quelle que soit l'heure. Existe-t-il un règlement pour cela ? C'est agaçant.

M. Frédéric Strittmatter – Votre réaction est tout à fait légitime et je comprends très bien moi-même ayant deux chiens. Ce sont des querelles de voisinage et nous ne sommes pas habilités à intervenir. Nous avons le Caporal Jean à Ecublens, je vous invite à l'appeler. Le caporal Jean viendra prendre votre dépôt de plainte.

Mme Margarete Poget – Je ne veux pas porter plainte, ce chien aboie et tous les autres chiens du quartier aboient à leur tour. Est-ce que l'on peut dresser un chien à ne pas aboyer ?

M. Frédéric Strittmatter – Oui, il existe un collier anti-aboiement. Vous pouvez tout de même appeler le Caporal Jean qui ira volontiers parler avec votre voisin pour trouver une solution.

M. André Favez – Pour revenir sur ce chien, pas plus tard que cet après-midi, une enfant était apeurée par les aboiements et a dû passer entre la grosse machine et la haie.

La parole n'est plus demandée et Mme la Présidente clôture la séance à 21h05.

La Présidente



Marielle Bartolucci



La Secrétaire suppléante



Antonina Monnier

